Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260306-2026_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 mars 2026

Le 5 mars 2026 à dix-huit heures, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. LORVELLEC Daniel, M. HUITOREL Ronan, Adjoints

M. DUBOIS Alain, Mme LARUE Karine, LE CAM Gilles, M. LE DU Pyere-Yves, Mme OLLIVIER Martine, Mme MINI Anne

Absents excusés : M. JONIAUX Anthony, M. MONNOT Laurent (procuration à M. OLLIVIER), M. TREUSSARD Mickaël (procuration à D. LORVELLEC), Mme LE BOURHIS Stéphanie (procuration à K. LARUE),

Absents non excusés : Mme GUERN Anaïs,

Secrétaire de séance : M. Daniel LORVELLEC

Date de convocation : 13/02/2026
Date de publication : 06/03/2026

Délibération 12/2026 : Budget Commune : Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2025 suite à la présentation du CFU 2025 du Budget Commune.

A la clôture de l'exercice 2025, le Budget Commune dégage :
- un excédent de fonctionnement de 216 585.31 € ;
- un déficit d'investissement de 137 312.15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'affectation totale de l'excédent de fonctionnement, soit 216 585.31 €, en section d'investissement du Budget Primitif 2026 à l'article R 1068.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLEVIN 22340

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le xx/03/2026 et affichage en mairie le xx/03/2026.